



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 26375

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la nécessité de permettre aux fédérations handisports de bénéficier d'un nombre suffisant d'encadrants techniques pour promouvoir l'activité sportive des personnes handicapées. Elle lui demande s'il est envisagé de créer un brevet spécifique « handisport » qui pourrait être attribué, après une épreuve finale, à tout titulaire d'un brevet d'Etat, qui aurait suivi des sessions d'encadrement de public handicapé. Elle lui demande aussi s'il est prévu de mettre en place une unité de valeur spécifique pour les formations sportives en sciences de l'éducation et du sport (staps...).

### Texte de la réponse

Sensible à l'accessibilité au sport pour tous, le ministre des sports fait du développement et de l'encadrement de la pratique sportive des personnes handicapées un des objectifs prioritaires de son ministère. Cette question est actuellement prise en compte dans le processus de rénovation des diplômes délivrés par le ministère des sports. Parallèlement à l'adaptation du brevet d'État d'éducateur sportif, option handicapés, est étudiée la création d'une qualification complémentaire « encadrement des publics handicapés », accessible à l'ensemble des titulaires du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Cette qualification sera construite en concertation avec les fédérations sportives et les ministères concernés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26375

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** sports

**Ministère attributaire :** sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2003, page 7789

**Réponse publiée le :** 24 février 2004, page 1474